

Syndicat C.G.T. des musées d'Orsay et de l'Orangerie

Musée d'Orsay - 62 rue de Lille - 75343 PARIS Cedex 07
tél. : 01 40 49 48 60 - mel : cgt@musee-orsay.fr

Musée de l'Orangerie – Jardin des Tuileries – 75001 PARIS
mel : cgt.orangerie@culture.gouv.fr

Compte rendu du Conseil d'administration du 24 mars 2011

En bref :

Activité et affaires financières page 4

Des finances en trompe-l'oeil page 4

Une capacité d'autofinancement qui faiblit page 4

Un fonds de roulement en chute libre page 5

Des économies sur les emplois, les rémunérations et les missions page 5

Une obsession : acquérir des oeuvres à tout prix page 6

Avis favorable, moins une abstention **CGT**.

Contrat de performance 2010-2013 page 7

Les propositions de la **CGT** (notamment sur le volet social) n'ont dans leur grande majorité pas été prises en compte.

Dans le paragraphe « *Organisation de la surveillance* » du nouveau contrat de performance, une phrase a été ajoutée au dernier moment, qui n'a bien sûr pas été signalée, mais qui est lourde de conséquences pour le personnel :

« *Concentrer le maximum de personnel en salles.* »

Avis favorable, moins deux abstentions (**CGT** et liste indépendante)

Politique tarifaire page 9

Augmentation de 0,50 € du tarif majoré des expositions (2 €), déjà en vigueur !

Avis favorable, moins une abstention **CGT**.

Rémunération des agents contractuels d'établissement page 9

Taux horaires et grille indicée.

Tableau des CDD et CDI.

Avis favorable, moins une abstention **CGT**.

Projet scientifique et culturel de l'établissement page 10

Trois projets doivent être élaborés : Orsay, Orangerie et Hébert, réunis ensuite dans un projet général.

Programmation scientifique et culturelle page 10

Calendrier prévisionnel des expositions et événements.

Avis favorable à l'unanimité.

Activités de l'établissement : expositions, acquisitions page 11

Présentation de la nouvelle directrice du musée de l'Orangerie.

Point sur la saison mexicaine.

Conventions page 11

Avis favorable, moins une abstention **CGT**.

Procès verbal du CA du 25 novembre 2010 page 11

Avis favorable à l'unanimité.

En détail :

Composition du CA

Membres de droit :

Le président du conseil d'administration : M. **Guy Cogeval**, président de l'EPMO

Représentants de l'État :

M. **Philippe Josse**, directeur du Budget

M. **Guillaume Boudy**, secrétaire général (MCC), représenté par M. **David Zivie**, sous-directeur des affaires financières

M. **Philippe Belaval**, directeur général des patrimoines (MCC), représenté par Mme **Marie-Christine Labourdette**, chef du Service des musées de France

Membres nommés :

M. **Jacques Attali**, président de la Commission pour la libération de la croissance française

M. **Jérôme Clement**, président d'Arte France

M. **Antoine Gosset-Grainville**, directeur général adjoint de la Caisse des Dépôts

M. **Philippe de Montebello**, ancien directeur du Metropolitan Museum de New York

M. **François Perol**, président du groupe bancaire Natixis

Mme **Maryvonne de Saint-Pulgent**, conseillère d'État présidente du Comité d'histoire du ministère de la Culture

Représentants des conservateurs :

Mme **Caroline Mathieu** (suppléante : Mme **Marie-Madeleine Massé**)

M. **Yves Badetz** (suppléante : Mme **Isabelle Cahn**)

Mme **Alice Thomine Berrada** (suppléant : M. **Xavier Rey**)

Représentants des personnels :

M. **Franck Granados** (suppléante : Mme **Catherine Toulgoat**)

M. **Didier Hunsicker** (suppléante : Mme **Isabelle Loutrel**)

Membres avec voix consultatives :

M. **Thierry Gausseron**, administrateur général de l'EPMO

Mme **Marie-Paule Vial**, directrice du musée de l'**Orangerie**

Mme **Isabelle Julia**, directrice du musée national Hébert

Mme **Florence Sevin Davies**, contrôleur financier au ministère du Budget

Mme **Catherine Masse**, agent comptable

Avant d'entamer la séance, le CA s'est rendu sur le chantier afin d'assister à une présentation des travaux. D'après ce qui nous a été dit, les délais seront respectés et les salles seront prêtes pour la réouverture prévue en octobre 2011.

Activité et affaires financières

Concernant le projet de rapport d'activité 2010, il évoque les effectifs :

« Le plafond d'emplois est fixé à 465 ETP pour des effectifs réels de 462 ETP, par exemple, **en mars 2010**, ce qui aboutit à une marge de 3 ETP vacants potentiellement. »

Pourquoi en mars particulièrement ? La **CGT** réclame les entrées/sorties mensuelles pour l'ensemble des catégories de personnel, y compris les titulaires.

Il faut bien retenir ceci :

« En 2011, l'augmentation importante des espaces, notamment avec la réouverture du pavillon Amont, nécessitera l'augmentation du nombre des agents affectés à la surveillance. Dans le cas contraire, le musée ne pourra ouvrir au public toutes les salles rénovées. »

Il n'est pas précisé : agents publics, mais ça va de soi.

Sur la fréquentation annuelle (nombre de visiteurs), la **CGT** aimerait connaître les chiffres :

- de comptage manuel
- de comptage électronique

puisque le chiffre officiel est une moyenne des deux.

A propos du compte financier 2010, il nous a été expliqué que la Communauté Européenne critiquait le fait que des opérateurs publics puissent détenir des SICAV, car c'est une forme d'endettement. C'est pourquoi ces comptes ont été clôturés et ce sont des comptes de placement rémunérés qui leur succèdent.

Même si la synthèse du dossier CA dit le contraire, la **CGT** analyse un péril pour les finances de l'établissement.

Une capacité d'autofinancement qui faiblit

L'administration assure que la santé financière du M'OO est excellente. Ce n'est pas l'avis de la **CGT**.

Au Conseil d'administration du 15 juin 2009, la direction annonçait avant le lancement des travaux, près de **7 millions €** pour l'opération 5^e étage + médian Lille, "*intégralement autofinancé par le mécénat*".

Dans son rapport du 30 mars 2011, la Cour des comptes indique **11,4 millions €** pour le 5^e étage + médian Lille

Soit un dépassement de **+ 4 millions €**. Et le chantier n'est pas terminé.

Le compte financier 2010 (CA) annonce triomphalement : « Une capacité d'autofinancement en forte croissance. »

Mais la 1^e Décision modificative 2011 (CA) fait profil bas : « Une capacité d'autofinancement importante mais en **décroissance**. »

Eh oui, les ressources propres sont en baisse : - 27 %, en raison notamment d'une moins-value sur les locations d'espace, ainsi que des recettes de billetterie inférieures aux prévisions – pourtant prudentes -. L'affluence à l'exposition *Monet* au Grand Palais explique pour partie la baisse de fréquentation au musée d'Orsay sur la même période.

Les résultats financiers sauvent la mise grâce à :

- une subvention d'investissement versée par anticipation par le MCC ;
- une plus-value remarquable due au versement d'une indemnité d'assurance pour le vol à Marseille du pastel *Les Choristes* de Degas fin décembre 2009.
- un parrainage exceptionnel de Land Rover, pour la présentation de véhicules 4x4 dans les salles d'exposition du musée.

A noter : la location d'espaces ne représente que 1 % des recettes du M'OO, mais la direction prévoit « *une sortie de crise* » en 2011.

Un fonds de roulement en chute libre

16,8 millions € ont été prélevés en 2010 sur la cagnotte, et les apports ont été faibles : c'est inquiétant. La chute du montant du fonds de roulement est vertigineuse, et même le prévisionnel 2011, 2012, et 2013, accuse par anticipation une dégringolade continue.

La cigale annonçait déjà il y a deux ans "*le prélèvement de 8 millions € sur le fonds de roulement.*" (Procès verbal du Conseil d'administration du 16 mars 2009, p. 16)

Cinq mois plus tôt, une fourmi membre nommé du CA prévenait :

"*Les fonds de réserve s'épuisent. Je ressens un péril financier.*" (PV CA 24 novembre 2008, p. 12)

En deux mois, l'écart entre les prévisions et les réalisations est de 3 126 340 € de prélèvements supplémentaires sur le fonds de roulement. Le musée ne vit-il pas au-dessus de ses moyens ?

Des économies sur les emplois, les rémunérations et les missions

En 2010, l'économie sur les dépenses de personnel rémunérés par l'établissement (titre III) a de nouveau été de... 1,2 millions €, soit environ 30 emplois à temps plein (environ 8 ETP sur emplois, et 20 ETP sur crédits, charges comprises).

Le budget de personnel a été fortement sous-consommé. L'administration doit cesser de répéter à tout bout de champ que la tutelle du Ministère de la Culture est responsable de la malédiction du sous-effectif, dû aux réductions du plafond d'emploi et aux postes non pourvus. La direction d'Orsay fait le choix de réduire elle-même l'emploi au musée en sous-consommant la masse salariale de l'établissement dans les mêmes proportions que le MCC (- 4 % sur les emplois sous plafond d'EP, mais bien davantage sur les vacations (- 15 %, sous-consommation en nette augmentation par rapport à 2009).

Relire le tract **CGT** du 25 septembre 2009 : *Un pressant besoin d'argent au musée d'Orsay.*

Les postes de contractuels EPMOO restent souvent vacants plusieurs mois, car l'administration éprouve des difficultés à trouver des candidats qui satisfont ses critères : est-ce le savoir-être qui n'est pas assez bon ? (à ce sujet, voir notre prochain compte rendu du CTP du 7 avril 2011.)

L'administration explique que l'écart est dû au retard de 6 mois de l'intégration de l'Orangerie en 2010. L'argument ne tient pas car il y a peu de contractuels à l'Orangerie et le report de publication du décret ne correspond qu'à peine à 1/10e des économies faites sur le budget global de personnel.

L'argument tient d'autant moins qu'en 2009, Orsay avait déjà économisé la même somme ! 1,2 millions € ! « *La rémunération des personnels est sous-consommée* » (PV CA 16 mars 2009, p. 13)

Là encore, un membre nommé du CA s'étonnait de cette décroissance, et demandait des informations sur l'évolution de la rémunération moyenne des personnels - sans obtenir de réponse en séance.

En attendant, qui veut gagner ce 1,2 million € économisé ? Réponse : le fonds de roulement ! (seuls 23000 € sont reportés sur 2011 au compte dépenses de personnel).

Une politique de **réduction d'emplois** est donc menée par le MOO alors que parallèlement, des sommes élevées sont dépensées pour remplacer dans les salles la lumière naturelle par de la lumière artificielle, par passion pour des lampes Solux qu'on ne trouvera plus sur le marché à court terme...

Remarquons aussi l'explosion des budgets de fonctionnement des **secteurs de la présidence (+ 235 %)** et du mécénat (**+ 186 %**).

Alors qu'au BP 2010, la règle était que tous les secteurs devaient se serrer la ceinture de - 5 à - 10 %.

Pour le secteur éducatif, cette réduction a néanmoins été arbitrée à **- 40 %** !

Ce budget jivaro 2010 exécuté du service culturel et éducatif n'a de plus pas été consommé à hauteur de **- 46 %** ! « *pour des raisons organisationnelles* ». Presque la moitié de presque la moitié ! La palme du régime sec. Pas de besoins ? pas de projets ?

Non : seulement des refus constants de signatures de propositions de dépense.

C'est dire le niveau de la réduction de ses moyens de fonctionnement ! (sans parler de la réduction de ses dépenses supportées par d'autres secteurs, comme les éditions).

Les deux secteurs qui ont sur-consommés leurs crédits sont aussi ceux qui accusent des pertes au niveau des recettes : éditions et auditorium.

Rapport de la Cour des comptes, page 125 : :

*« Est-il plus efficient de consacrer 200 000 € à une 13e exposition temporaire annuelle ou 10 000 € à une 20e manifestation en auditorium en espérant attirer un public de connaisseurs, ou de consacrer les mêmes sommes à des **coopérations en région ou en milieu scolaire ?** »*

Une obsession : acquérir des œuvres à tout prix

Le rapport de la Cour des comptes est éloquent.

« Le président du musée d'Orsay a indiqué à la Cour qu'il considérait l'enrichissement des collections comme la plus importante de ses missions. (page 103)

A l'occasion du rattachement du musée de l'Orangerie au musée d'Orsay, le décret statutaire de ce dernier a abaissé le taux de réinvestissement à 16 % du fait du caractère clos des collections de l'Orangerie. Cela signifie que les recettes de billetterie enregistrées à l'Orangerie profiteront désormais aux collections du musée d'Orsay, alors qu'elles bénéficiaient auparavant aux musées SCN sous l'ancien système mutualiste. » (page 107)

Ce que la **CGT**-SMO avait signalé dans son communiqué *L'hypermusée* du 31 mai 2010.

Mais ça ne suffit pas à l'appétence de la direction pour la beauté des chefs-d'œuvre :

Valeur totale des acquisitions payantes autofinancées hors 16 % billetterie :

2008 : 105 000 €

2009 : 168 459 €

2010 : **1 302 456 €** (presque 10 fois plus)

Mais ça ne suffit encore pas : la subvention d'investissement du MCC est mise à profit pour acheter une œuvre.

Et ça ne suffit toujours pas ! Il y a encore des chefs-d'œuvre qui attisent la convoitise du musée d'Orsay :

3,5 millions € ont récemment été prélevés sur le fonds de roulement pour l'achat d'un tableau.

Le montant du fonds de secours (15000 €) dont l'administration dit qu'ils "**ne sont jamais consommés faute de demandes**" représente **0,05 %** du budget propre du M'OO sur ses ressources propres. Pour la **CGT**, c'est très nettement insuffisant.

Pour la DM1 2011, la tutelle a exprimé sa satisfaction concernant la fin des problèmes liés à la réunion des deux musées Orsay/Orangerie et qu'il fallait dès à présent tirer les conséquences des différences de recettes attendues en DM2 2010 et celles finalement obtenues lors du compte financier 2010.

La fréquentation a baissé en janvier et février 2011 mais la direction avance que dès le mois d'avril et l'ouverture de l'exposition *Manet* la fréquentation repartira à la hausse.

Ce projet de budget prévoit néanmoins une baisse de la fréquentation du public japonais en raison des récents événements tragiques survenus dans ce pays. Il nous a été précisé que ce document avait été travaillé en coordination avec le MCC.

Avis favorable, moins une abstention **CGT**.

Contrat de performance 2010-2013

Nous avons eu la surprise de trouver sur table une troisième version du document qui, nous dit-on, a connu de légères modifications (sur le récolement, les R.H, le multimédia) suite à un dernier passage à la DG Patrimoines la veille.

Nous avons également appris que certains membres du CA avaient pu participer à un groupe de travail pour l'élaboration du contrat de performance. Vous le devinez, les représentants du personnel n'ont pas été conviés à une présentation de ses conclusions. C'est ce qu'on appelle « l'amélioration » du dialogue social.

Comme vous le savez, nous avons quelques jours avant le CA adressé un courriel à la direction, puis un communiqué aux personnels, pour rappeler nos revendications. Quand nous lui avons demandé si elle avait des réponses à nous apporter, la direction nous a rétorqué qu'elle aurait aimé recevoir ces demandes plus en amont, notamment sur l'augmentation du montant du chèque cadeau.

Pour les autres revendications, l'administration a admis qu'elles étaient intéressantes mais qu'elles ne pouvaient figurer dans le contrat de performance, qui est un

document d'objectifs stratégiques. Sur ces points, la direction s'est engagée à nous répondre par courrier très prochainement.

Ainsi, l'administration « s'étonne » des revendications « nouvelles » de la **CGT**. Elle joue comme à l'accoutumée la comédie du candide. Faire mine de ne pas être au courant est une posture déloyale, car les revendications **CGT** sont réaffirmées de CTP en CTP et de CA en CA depuis plus de 5 ans.

Sur le chèque cadeau, l'administration « oublie » qu'au CTP du 4 novembre 2010, la **CGT** avait demandé une augmentation **substantielle** du chèque cadeau (au moins à titre exceptionnel pour 2010), et que nous n'étions pas satisfaits par l'augmentation de 5 € seulement par critère (notamment au regard des contraintes imposées en 2010 par les travaux, qui se poursuivent en 2011).

L'administration répète à l'envi que le contrat de performance n'est que de l'inutile paperasserie que peu de gens lisent (comme le règlement intérieur, les PV de CTP et CHS, les bilans sociaux, les DUERP, etc..) Comment se fait-il alors qu'il y ait tant d'allers-retours avec la tutelle ? Qu'il soit cité par le Projet de Loi de Finances, la Performance publique, et la Cour des comptes ?

Rapport de la Cour des comptes, 30/03/2011, page 147 :

« Au musée d'Orsay, le projet scientifique et culturel élaboré en 2005 mentionnait l'objectif de démocratisation, en indiquant notamment :

« *Permettre l'accès du musée au « non public » (personnes défavorisées et / ou en voie d'insertion, ne fréquentant pas les institutions culturelles) constitue l'une des missions du musée.* ». Malgré cela, le contrat de performance établi au titre des années 2006-2009 ne comportait aucune déclinaison de cet objectif, et donc aucun indicateur susceptible d'en rendre compte.

Dans la lettre de mission adressée au président du musée d'Orsay le 5 août 2009, le ministre prescrit également : « *Au-delà de l'augmentation de la fréquentation, vous ferez de l'élargissement et de la diversification des publics du musée la deuxième priorité de votre action, en portant une attention particulière à la démocratisation de l'accès à la culture et à l'éducation artistique et culturelle. (...).* ».

De fait, c'est l'objectif de développement des ressources propres qui l'a finalement emporté. »

Mme Labourdette, Directrice du Service des Musées de France, 3 juin 2009, rapport Assemblée Nationale :

« *La politique culturelle se construit mieux avec les contrats de performance.* ».

Dans le paragraphe « **Organisation de la surveillance** » du nouveau contrat de performance, une phrase a été ajoutée au dernier moment, qui n'a bien sûr pas été signalée, mais qui est lourde de conséquences pour le personnel :

« **Concentrer le maximum de personnel en salles.** »

Enfin, nous avons interpellé la direction sur son projet de transférer les contractuels d'État en contractuels d'établissement alors qu'un protocole de résorption de la précarité se profile dans la fonction publique.

La direction a avoué qu'il s'agissait d'une bonne question mais que ces transferts semblaient être acquis et que donc il ne devrait pas y avoir de gêne.

Nous reviendrons sur ce point au CTP du 7 avril 2011.

La tutelle, après avoir chaudement félicité la direction du MOO pour sa capacité d'autofinancement et la qualité de son récolement, entre autres, a annoncé qu'elle espérait que le ministre de la Culture pourrait venir signer en personne ce contrat de performance.

Pourtant, nous constatons que la demande, par plusieurs membres nommés et par la tutelle, de renforcement du chapitre « *Démocratiser l'accès à la culture et à l'éducation artistique et culturelle* », jugé faible (c'est le plus bref du contrat), n'a conduit qu'à l'ajout de quelques lignes sur le développement d'applications smartphones...

Avis favorable, moins deux abstentions (**CGT** et liste indépendante)

Politique tarifaire

Entre deux versions de document et en l'espace de quinze jours, le projet de l'augmentation du tarif d'entrée des collections ainsi que du billet jumelé Orsay/Orangerie a disparu. Il ne s'agit plus maintenant que d'augmenter de 0,50 € la majoration des expositions (2 €) ce qui est d'ailleurs déjà appliqué au musée d'Orsay pour les expositions ouvertes il y a trois semaines, début mars !

L'administration pratique une fois de plus son péché mignon coutumier : le fait accompli.

Cette majoration sera quasi systématique dans les deux musées, malgré un impact sur le budget somme tout assez modeste d'après la direction, qui minimise toujours ses décisions !

L'origine de ce revirement est à chercher du côté de la tutelle qui s'est réjouie de cette absence d'augmentation, car elle vient de lancer une réflexion sur ce sujet, non sans lien avec le rapport que la Cour des comptes rendra public fin mars. Les résultats de cette réflexion pourraient selon leur avancée être transmise au CA lors du second semestre.

Toutefois, la direction a déclaré qu'une augmentation du droit d'entrée reste une marge de manœuvre et que ce sujet pourrait dans un futur proche être l'objet de nouvelles discussions au CA puisque « *la concurrence* » (les autres grands musées nationaux) pratique des tarifs bien plus élevés qu'au M'OO.

La **CGT** observe que le Louvre et Versailles sont aussi beaucoup plus grands.

Avis favorable, moins une abstention **CGT**.

Rémunération d'agents contractuels

L'administration a fait une présentation sommaire et souligné que cette modification symbolique d'un taux horaire ne concernait que trois ou quatre agents mais qu'elle était importante pour ceux-ci et espère donc qu'elle sera votée à l'unanimité.

La **CGT** a objecté qu'il ne s'agit là in fine que d'une partie de ses revendications de la fin 2010. Rappelons nos demandes au CTP du 4 novembre 2010 :

- pour les art. 6.1, application d'un taux indicé.
- pour les art. 4 et 6.1, alignement de la grille de rémunération du MOO sur la grille du MCC, c'est-à-dire relèvement des planchers de toutes les catégories, et de tous les plafonds.

- pour les 6.2, relèvement de 1 € des taux horaires inférieurs à 15 €.

Seul le taux horaire le plus bas a été relevé en le fusionnant avec celui qui vient en second (cela concerne moins de cinq personnes).

Seuls les planchers des catégories III et II ont été relevés, ce qui tasse la grille.

Ces mesures ne sont pas négligeables, et la **CGT** se satisfait de cette avancée, mais elles ne sont pas suffisantes pour que nous émettions un avis favorable (l'abstention n'empêchant pas leur adoption).

Ce à quoi la direction s'est dite surprise par cette « nouvelle revendication » dont elle n'était soi-disant pas au courant et nous a invités à en débattre dans d'autres instances. C'est déjà fait !

La **CGT** déplore une forte augmentation des contrats art. 4 en 2010 : **+ 17** postes, qui pour l'essentiel remplacent les postes de titulaires au fur et à mesure des départs, dans les services administratifs.

Sur les dossiers incomplets ou manquants, la **CGT** réclame transmission des compléments. L'administration « *en prend note et les transmettra sous 8 jours* ». Malgré nos relances, nous n'avons jamais rien reçu.

Pire : le dossier du CA du 24 mars 2011 présente un tableau chiffré 2008, 2009 des personnels contractuels gérés par l'EP, précisant art. 4, art. 6.1, art. 6.2. Chaque article distingue CDI et CDD.

Sauf la colonne 2010 ! Nous demandons la répartition CDD/CDI en 2010. « *Vous l'aurez* », nous répond l'administration.

Résultat : un nouveau tableau, simplifié, est envoyé à tous les membres du CA, où n'apparaissent plus ni les CDD, ni les CDI, ni même les art. 4 et 6 !

Seulement un total global des contractuels. Bravo pour le tour de mistigri !

Avis favorable, moins une abstention **CGT**.

Projet scientifique et culturel de l'établissement

Il nous a été expliqué que l'arrivée du musée de l'Orangerie au sein de l'établissement imposait de revoir les projets scientifiques existants.

La tutelle a rappelé que les musées nationaux se devaient d'en avoir un ; c'est pourquoi chacun des trois musées devrait avoir le sien, puis en avoir un global pour l'établissement public, d'autant plus que tout récemment la Cour des comptes en a rappelé l'utilité dans son enquête.

La direction a expliqué qu'au prochain CA une première présentation de ces documents sera faite. Par la suite, une commission sera extraite du CA afin d'amender ces documents, dont la présentation finale aura lieu en fin d'année.

De plus, un membre qualifié a demandé que l'avis du Conseil scientifique soit joint au dossier dans le but d'informer le CA des décisions prises dans cette instance.

Programmation scientifique et culturelle

Il s'agit de projets que la confidentialité interdit de mentionner dans ce compte rendu. Une nouvelle fois, un membre nommé du CA a demandé à la direction du MOO que soit transmis au CA le PV des délibérations du Conseil scientifique.

Avis favorable à l'unanimité.

Activités de l'établissement : expositions, acquisitions

Monsieur le président a ouvert ce point en présentant la nouvelle directrice du musée de l'Orangerie, Marie-Paule Vial, nommée à sa demande par le ministre de la Culture, comme il nous l'a précisé. Il s'agit désormais selon lui d'une véritable fusion entre les musées de l'Orangerie et d'Orsay.

Ensuite, un récapitulatif des dernières expositions nous a été fait, notamment sur celle de *Monet* au Grand Palais, « très grand succès » permettant d'abord aux Français de se réapproprier le patrimoine de Monet mais également à la direction de l'établissement de se réconcilier avec la RMN, comme elle nous l'a confié.

Après l'annulation de « *Sous le volcan* » au musée d'Orsay, il a été essentiellement question de l'exposition prévue à l'automne prochain au Musée de l'Orangerie concernant *Frida Kalho*. La direction, inquiète non seulement des délais à venir mais aussi de l'annulation de prêts d'œuvres privées, s'est décidée à chercher une solution pour pallier l'annulation probable de cette exposition. Néanmoins, la direction espère pouvoir réaliser cette exposition, lorsque « les passions se seront apaisées ».

Conventions

La direction du MOO a fait une présentation hâtive des trois conventions afin qu'ils soient votés en présence d'un maximum de membres.

Avis favorable, moins une abstention **CGT**.

Procès verbal du CA du 25 novembre 2010

Le PV tenait compte des demandes de corrections faites quelques jours auparavant par un membre nommé sur ses interventions, transcrites de façon un peu confuse.

Avis favorable à l'unanimité.

Bulletin d'adhésion à la CGT

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle :

.....

Tél. : E-mail :

A retourner à : **CGT-SMO**, 62, rue de Lille, 75343 PARIS cedex 07

ou : **CGT-Orangerie**, Jardin des Tuileries, 75001 PARIS